

Au 7ème Congrès confédéral de la C.G.T.F.O., REFUS DE LA CHARTE DU TRAVAIL:

Le Congrès Confédéral de la C.G.T.F.O. s'est tenu à la Mutualité du 22 au 26 Novembre 1961.

La Presse, dans son ensemble, en a rendu compte d'une manière ... assez curieuse!

C'est ainsi que le très important débat auquel a donné lieu la participation confédérale au Vème Plan, et à son «Conseil Supérieur du Plan» est rabaissé au niveau d'une querelle des «Jeunes» contre les «Vieux»!

DEMOCRATIE 61 titre: «L'offensive de la jeunesse»:

«Le Congrès de F.O. s'est terminé sur une victoire de la jeunesse, le même phénomène qui, il y a quelques mois, provoquait l'élection de DESCAMPS au Secrétariat Général de la C.F.T.C., s'est manifesté à F.O., avec moins d'effet, il est vrai, mais avec au moins autant d'éclat...»

FRANCE-OBSERVATEUR, lui, fait une découverte:

«Une véritable opposition est née. Elle dépasse les minorités «traditionnelles» attachées à une phraséologie vieillie. Elle est jeune, efficace, ou doctrinaire. Elle peut «moderniser» F.O. comme les groupes «reconstruction» ont modernisé la C.F.T.C. - «F.O.» commence «à bouger».

On pourrait aisément citer toute la Presse.

On retrouve partout, ou à peu près, la morne interprétation (inspirée par qui?) du XIIème Congrès Confédéral.

Les «Jeunes» représentés par COTTAVE édifient une minorité semblable à celle qui, à la C.F.T.C. a permis à un autre «jeune» Eugène DESCAMPS, de «prendre le pouvoir», pour employer le jargon de ces messieurs.

On retrouve partout, la même volonté d'assimiler la «minorité» F.O. à celle de la C.F.T.C, ce qui, en définitive, ne tond ni plus, ni moins, qu'à ravalier la C.G.T.F.O. au niveau de la C.F.T.C.

Seulement, voilà ... la C.G.T.F.O. n'est pas la C.F.T.C., Ne serait-ce parce que la gauche de la C.F.T.C. (Reconstruction) se situe indéniablement à la droite de B0THEREAU.

La C.F.T.C. n'est qu'un instrument de la hiérarchie catholique au sein de la classe ouvrière.

La C.G.T.F.O. demeure encore - son 7ème Congrès l'a confirmé avec éclat - l'organisation réformiste traditionnelle dont l'action se situe sur le terrain de la classe ouvrière.

Dès l'ouverture du VIIème Congrès, les syndicalistes révolutionnaires axèrent leurs interventions sur le 4ème Plan.

Leurs interventions, outre qu'elles exprimaient, d'une manière catégorique, le refus permanent du mouvement ouvrier de se laisser intégrer dans l'appareil l'Etat, ont eu le mérite de permettre à certaines inquiétudes réformistes, de s'exprimer publiquement.

En réalité, et, n'en déplaise aux petits messieurs de la presse engagée, rien de nouveau à ce VIIIème Congrès!

C'est un très vieux débat que celui auquel ils ont assisté!

D'un côté, les réformistes de toujours (j'ai pu, dans mon intervention, évoquer l'expérience BELIN, sans soulever de protestations) que leurs illusions poussent périodiquement, à se laisser intégrer dans l'Etat bourgeois. Ce qui ne se fait pas sans beaucoup de mauvaise conscience.

C'est ce qu'exprime BOTHEREAU lui-même lorsqu'il écrit dans «FORCE-OUVRIERE»:

«Peut-on croire que les militants confédéraux eux-mêmes, je ne veux pas dire eux surtout, ne s'inquiètent pas de la situation et ne s'interrogent pas sur l'avenir.

Faut-il s'étonner que certains, devant la montée des périls et les difficultés de la tâche, soient tentés de prendre un peu de champ?»

Mais que devient le «jeune COTTAVE» dans cet affrontement entre révolutionnaires et réformistes, les uns «affirmant», les autres «s'interrogeant».

Il faut lui rendre justice, il a, honnêtement et habilement défendu devant le Congrès, une résolution de compromis élaborée laborieusement au sein de Commission Economique.

Ce texte ne condamne pas le IVème Plan.

Il se borne à demander le retrait de la confédération du Conseil Supérieur du Plan, considéré comme une tribune pour dignitaires du régime.

Cela dit, la pensée politique de COTTAVE a été exprimée très clairement en commission.

Elle se situe en retrait, non seulement par rapport aux positions défendues par les Syndicalistes révolutionnaires, mais aussi, par rapport à celles défendues par les réformistes traditionnels dont le brillant porte-parole fut LUBIN de la puissante fédération des Fonctionnaires.

Syndicalistes révolutionnaires et LUBIN se retrouvaient d'accord pour condamner le IVème Plan et ses objectifs.

L'audace de nos «jeunes» ne va pas jusque là.

C'est que nos "jeunes turcs", soucieux avant tout «d'abandonner une phraséologie vieillie» ont découvert les beautés exaltantes de la «planification démocratique».

Et c'est pourquoi, leur opposition au régime ne va pas jusqu'à condamner le IVème Plan.

Et pourtant... le congrès confédéral avait à peine clôt ses travaux aux accents de l'Internationale que Monsieur DEBRE lui-même, au cours de sa conférence de presse du 4 décembre, nous apportait quelques précisions sur le IVème Plan et ses objectifs:

«Notre ambition (c'est Monsieur DEBRE qui parle) a un premier nom qui se nomme «le plan de modernisation économique et sociale». Ce plan, sans doute, fait la suite des plans précédents, mais en même temps par son ampleur comme par ses objectifs, il représente quelque chose de neuf. Le gouvernement compte, dès le début de l'an prochain, l'expliquer clairement à l'opinion

... comme mesure d'application du IVème plan, comme règle directrice de notre politique à venir, nous nous sommes engagés à un examen annuel de la répartition des revenus résultant de l'expansion, de telle façon que par des mesures directes ou indirectes, on puisse assurer un meilleur partage des profits nationaux et sans rechercher une égalité qui n'est pas dans la nature des choses ...»

Et Monsieur DEBRE de conclure à propos du droit de grève:

«le Gouvernement n'a pas le droit de laisser l'expression des libertés mettre en cause la sécurité et le développement de la Nation... Il n'a pas davantage le droit de laisser se répandre des idées dangereuses pour l'avenir économique et social de la nation, donc de son avenir tout court ...»

Les «idées dangereuses» sont celles du mouvement syndical.

Revendiquer des augmentations uniformes, recourir à l'action directe pour défendre les intérêts ouvriers ne permettent pas *«d'assurer un meilleur partage des profits nationaux sans rechercher une égalité qui n'est pas dans la nature des choses»*.

Monsieur DEBRE part en guerre contre la classe ouvrière.

Par «des mesures directes ou indirectes» il entend accroître les profits capitalistes et enlever toute possibilité d'action aux Syndicats ouvriers.

Mais pour réussir, il lui faut éviter un affrontement direct.

La présence des Syndicats au conseil supérieur du plan ne répond qu'à un seul but: Permettre au gouvernement de faire endosser la responsabilité de sa politique ... par les représentants ouvriers eux-mêmes A la suite de quoi, le Gouvernement pourra même s'offrir le luxe d'une opposition constructive à sa propre politique.

C'est par trop ubuesque et vous êtes sceptiques?

Alors, lisez l'information parue dans «L'ECLAIR» (Journal d'information nantais) le 5-12-61:

AUCUNE NOUVELLE HAUSSE DE LOYERS N'INTERVIENDRAA SANS LA MISE AU POINT D'UN SYSTEME COMPENSATEUR D'AIDE AU LOGEMENT

PARIS, Le Ministère de la Construction communique:

A la suite d'une information publiée par un journal du soir concernant une augmentation des loyers recommandée par le quatrième plan, le ministre de la construction précise: «Il est exact que les commissions spécialisées du plan, après de nombreuses délibérations, ont estimé devoir proposer au gouvernement de décider un nouveau palier de hausse des loyers pour les années 1962-1966.

Cette mesure a pour but d'atténuer les inégalités choquantes provoquées par un double secteur de loyers entre logements anciens et logements neufs.

Monsieur SUDREAU, Ministre de la construction, sans méconnaître le but louable de cette recommandation s'est opposé au nom du gouvernement devant le conseil supérieur du plan à ce qu'un nouveau palier de hausse soit entrepris sans la mise au point préalable d'un système compensateur d'aide du logement, véritable sécurité sociale du logement, et qui serait attribué en fonction de l'importance des revenus et du nombre d'enfants.

Vous avez bien lu ... «s'est opposé au nom du gouvernement devant le conseil supérieur du plan....»

C'est tout !

Alexandre HEBERT
9-12-61